

## **Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL.**

**Du Jeudi 27 février 2020, à 20 heures 30**

**En exercice : 9**

**Présents :** BATTUT Maurice. VALERY Bernard. LECOMPTE Carmen. LAVAU Marie-Claire. DODIN Marcel. BURGUIERE Béatrice. SALELLES Christine. SABY Bernadette. ALEXANDRE Benjamin.

**Absents :0 :**

**Procurations :0 :**

**Secrétaire de Séance:** LAVAU Maire-Claire

**Votants : 9**

Les délibérations sont consultables en mairie.

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29/01/2020

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

**1/ Décision concernant les indemnités des adjoints :**

L'augmentation des indemnités des maires et adjoints a été décidée par la Loi du 27 décembre 2019, dite « Engagement et proximité », applicable dès parution. L'information ne nous ayant été communiquée que fin janvier par l'ADM 12 concernant son application immédiate, la revalorisation n'a pu être appliquée. Pour les indemnités de maire, la revalorisation est immédiate et sans délibération, elles passent de 661.19 brut mensuel à 991.79 €. Pour les adjoints, elle nécessite une délibération du conseil municipal et ne peut être rétroactive. Le conseil doit se prononcer : pour les communes de moins de 500 habitants, l'indemnité maximale passe de 256.70 € brut mensuel à 385.05 € brut mensuel, soit une augmentation de 128.35 € mensuel.

Le conseil décide d'attribuer les indemnités d'adjoints au taux maximal de 9.90% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit un montant brut mensuel de 385.05 € pour chacun des deux adjoints en fonction avec application immédiate.

**2/Approbation des comptes de gestion 2019, de la Commune, et du Lotissement du Cayrol 1.**

**Votants :9**

**Pour :9**

**Contre :0**

**Abstention :0**

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être voté préalablement aux comptes administratifs.

- Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2019, et les décisions modificatives, les recettes et dépenses effectuées, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de l'actif, et du passif,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,
- considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 pour le budget communal et pour le budget du Lotissement du Cayrol1 .

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni réserve, ni observation de sa part sur la tenue des comptes.

### **3/ Vote du Compte administratif 2019 de la Commune.**

**Votants : 8                      Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Sous la présidence de Mme LECOMPTE Carmen, 1<sup>o</sup> adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

- Fonctionnement :  
Dépenses : 178 425.16 €  
Recettes : 282 624.01 €  
Report Excédent 2018 : 316 329.82 €                      Excédent de clôture: 420 528.67 €
- Investissement :  
Dépenses : 106 351.69 €  
Recettes : 208 080.47 €  
Report déficit 2018 : 61 594.19 €  
Solde d'exécution d'investissement : + 40 134.59 €
- Restes à réaliser : Dépenses : 142 500.00 €                      Recettes : 31 885.00 €  
Déficit de financement : 110 615.00 €

Hors la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif communal 2019.

### **4/ Vote du Compte administratif 2019 du Lotissement du Cayrol 1.**

**Votants : 8                      Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Sous la présidence de Mme LECOMPTE Carmen, 1<sup>o</sup> adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Lotissement du Cayrol 1 de l'année 2019 qui s'établit ainsi :

- Fonctionnement :  
Dépenses : 1 204.50€  
Recettes : 1204.50 €  
Report déficit 2018 : 0.00                      Résultat de clôture : 0.00 €
- Investissement :  
Dépenses : 1204.50 €  
Recettes : 0.00 €  
Report déficit 2018 : 124 121.45 €  
Solde d'exécution d'investissement : 125 325.95€
- Restes à réaliser : Dépenses : 0.00 €                      Recettes : 0.00 €  
Besoin de financement : 0.00 €

Hors la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Lotissement du Cayrol 1 de l'année 2019.

### **5/ Approbation du Compte Administratif 2019 des Biens de sections.**

**Votants : 8                      Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Sous la présidence de Mme LECOMPTE Carmen, 1<sup>o</sup> adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif des Biens de sections 2019 qui s'établit ainsi :

- Fonctionnement :  
Dépenses : 2 388.02 €

Recettes : 44 671.53 €  
Excédent de clôture: 42 283.51 €  
➤ Investissement :  
Dépenses : 0.00 €  
Recettes : 0.00 €  
Solde d'exécution d'investissement : 0.00 €  
➤ Restes à réaliser : Dépenses : 0.00 €      Recettes : 0.00 €  
Besoin de financement : 0.00 €

Hors la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif des Biens de sections 2019.

6/-Aménagement des emplacements pour les conteneurs de tri aux écoles. Le conseil donne son accord pour la construction d'une dalle à cet emplacement pour que cela soit plus propre. Il serait peut-être possible de solliciter une entreprise intervenant pour les travaux d'aménagement des salles du Cayrol tant qu'elles sont sur place.

7/-Remplacement des rideaux aux salles du Cayrol par un film anti-chaleur sur les vitres  
Un devis a été fait par l'entreprise BADOE d'Espalion pour 1323.00 € Ht. Mme Burguière informe qu'à l'Ecole de Coubisou, ce type de filtre a été posé et qu'il donne pleine satisfaction, mais qu'il faut faire attention à l'entretien pour ne pas l'abîmer. Le conseil donne son accord.

8/-Aménagement du local chasse. La société avait demandé l'autorisation de faire un plafond au-dessus de leur local pour combattre un peu le froid de l'hiver. La mairie prendrait en charge l'achat des fournitures pour la réalisation d'un plafond en bois, et les travaux seraient faits par des bénévoles des associations de la commune avec les chasseurs. La plateforme pourrait ainsi être utilisée pour le stockage de divers matériels de la commune ou des associations. Le Conseil donne son accord.

#### **Questions diverses et réunions.**

Christine Salelles informe que lors du Conseil d'école de La Vitarelle qui venait d'avoir lieu, l'ensemble des représentants souhaitent remercier M. le Maire pour son implication et sa participation à la vie de l'Ecole.

Elle informe ensuite que l'école de La Vitarelle sera en travaux à partir du mois de juin pour un an, en vue de son agrandissement. Aussi, la commune de Montpeyroux cherche une solution et un local pour accueillir les enfants pendant l'année scolaire 2020-2021. Plusieurs solutions sont à l'étude, location d'Algéco, mais où les mettre pour ne pas gêner les travaux et permettre de bonnes conditions d'accueil, trouver un autre lieu, comme les salles du Cayrol, mais pas vraiment adaptées notamment au niveau sanitaires et réfectoire...Des réunions devront avoir lieu avec les parents, l'académie et les maires des communes concernées pour trouver une solution.

M.VALERY et Mme LECOMPTE sont allés à une réunion sur la « décentralisation, différenciation et déconcentration » (projet de loi 3D) à Rodez organisée par la Préfecture. En résumé, l'Etat souhaite redonner du pouvoir aux maires et aux collectivités.

Monsieur le Maire demande à faire le planning pour la tenue des urnes pour le 1° tour des élections municipales du 15 mars prochain. Et indique que les panneaux électoraux devront être posés pour lundi matin.

Fait à Le Cayrol, le 28/02/2020.

Le Maire.

***SIGNE***